

L'éditorial

Nous serons bientôt à la moitié de notre mandat de six ans, engagé en 2014. J'ai pris l'habitude de faire un bilan, à ce moment, de notre projet, de nos engagements de début de mandat auprès des Quingeois..

Tout d'abord notre médiathèque inaugurée en 2015 fonctionne à plein régime avec plus de 820 inscrits sans compter les enfants du Groupe Scolaire qui viennent régulièrement avec leurs enseignants. Cet équipement est complémentaire à l'Espace Culturel, lui aussi très fréquenté.

Après le parc de jeux des Carrons (2012), celui de la route de Lombard (2015), le parc du secteur Champs l'Hoste sera lui en service en fin d'année. Un bel équipement fruit de réunions de concertation avec les habitants et un groupe d'adolescents. Un « accueil ados » avec des animations spécifiques est également en place depuis quelques mois (voir page suivante)

Notre objectif était de trouver des solutions pour ralentir la circulation Grande Rue, créer si possible par la même occasion des places supplémentaires à différents endroits de la commune et améliorer la circulation des personnes à mobilité réduite sur les trottoirs entre les établissements de santé et le centre bourg.

Après de nombreux tests d'aménagement, les réunions avec les riverains de la rue de Busy, les commerçants, des rencontres individuelles parfois très animées, le conseil municipal a validé les travaux qui se terminent aujourd'hui sur l'ensemble des secteurs concernés.

Au chapitre des bonnes nouvelles, nous avons réussi grâce à votre mobilisation à maintenir la ligne de bus Mobidoubs, à vous maintenant de la faire vivre. Nous avons la confirmation que les travaux de modernisation et reconstruction du collège commenceront en cours du dernier trimestre 2017.

Les dernières décisions du conseil municipal concernent l'acquisition d'une maison à l'entrée du parking de la Place Saint Martin, l'engagement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques du lotissement les vertes Epines (vous trouverez les détails de ces deux points dans le compte rendu du Conseil).

Comme vous le savez, la CCCQ fusionne avec celles d'Amancey et Ornans pour n'en former qu'une seule « La Communauté de Communes Loue-Lison ». C'est indéniable, nous tournons à partir de janvier 2017 une page de l'organisation des collectivités locales et de notre commune. Les communes, selon la loi, vont transférer à la communauté de communes dans les 3 ans à venir un certain nombre de responsabilités importantes, comme l'eau, l'assainissement, peut être la voirie. Il faudra donc être attentif afin que les intérêts de notre commune soient défendus au mieux au sein de cette nouvelle entité.

Je terminerai en vous souhaitant à vous et à vos proches de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez vous le **vendredi 13 janvier à 18 h 30** à l'Espace Culturel pour les vœux de la municipalité

Bien à vous, Jacques BREUIL



DECEMBRE 2016 - N°11

Sommaire:

Page 1 : Edito du Maire

Pages 2 - 3 : Accueil Ados - Permanences 2017 - Elections

Pages 4 à 7 : Conseil Municipal du 16/11 - Affaire des pavés - Vente Lots de bois à Moini

Pages 7 : Noel à Quingey

Page 8 : Alerte Cambriolages



Comment s'inscrire ?

La fréquentation est libre, c'est-à-dire que tu viens et repars quand tu veux .

Tu peux réserver des places pour les différentes activités proposées, par mail, par téléphone ou directement auprès de l'animatrice

Attention ! Les activités même gratuites et sur place ont un nombre de places limitées. Pense à t'inscrire !

Les documents d'inscription sont disponibles auprès de Lucile ou sur le site internet !

Comment nous contacter ? 03.81.63.89.52 ou francas.quiringey@wanadoo.fr



Vu du Doubs Interactif

Vous souhaitez recevoir la version numérique de Vu du Doubs?

Rien de plus simple!

Inscrivez vous à vududoubs@doubs.fr



Infos de dernière minute ! La mairie sera fermée le lundi 2 janvier 2017.

En 2017

Don du sang

11 mai - 3 août - 28 septembre - 23 novembre

Conciliateur de Justice

3ème vendredi de chaque mois : salle Proudhon
Jean-Luc RIFFIOD 06 60 88 50 07

Mission Locale

tous les jeudis, salle Mandela
Fatiha KHAOUA 03 81 85 85 85

ADIL

2 sur rendez-vous, les 1ers et 3èmes mercredis de chaque mois, salle Les Chuchotements de la Loue - 03 81 61 92 41

Vous avez jusqu'au **31 décembre 2016** pour vous inscrire sur les listes électorales de Quingey.

Vous munir d'une copie d'un titre d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Elections **Présidentielles** : 23 avril - 7 mai

Elections **Législatives** : 11 - 18 juin

Chaque électeur recevra sa carte courant mars 2017

Le Marché des Saisons

avec la participation de l'Union des Entreprises
du Val de Loue

**Arrivée du Père Noël en Rappel!!!
17h & 18h30**

Bières
Vin Chaud
Crêpes
Jus de Fruit
Tartines Comtoise
& Distribution de papillotes

**SEANCE PHOTO:
Venez prendre vos enfants
en photos avec le Père Noël**



Résultats du concours de dessin et distribution des lots :
Vendredi 16 décembre, lors du Marché des Saisons

Joyeuses ★★
FÊTES



Les caprices d'
AYYO

IDÉES CADEAUX DE NOEL !

L'artisanat local, bien plus qu'un cadeaux un savoir faire !

Venez partager l'univers des Caprices AYYO :
des bijoux , de la déco, et bien d'autres encore...

Du mercredi au dimanche de 14h30 à 19h, dans une
ambiance de Noël blanc jusqu'au 23 décembre.

(Ancienne bibliothèque, sous les arcades)



Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 16 novembre 2016

Secrétaire de Séance : Jacqueline HENRY-LELOUP

➤ Approbation compte rendu conseil municipal

Le compte rendu du conseil municipal du 08 septembre 2016 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, ajout d'un 4^{ème} point sur les questions diverses de S. Galimard : Demande de mise en place de sachet pour déjection animaux vers le camping et arrêt Mobidoubs.

Le compte rendu ainsi modifié est adopté avec 12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

➤ Travaux 2017-2018, demande de subvention

Action « poursuivre les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité des trottoirs, et le renouvellement des enrobés sur les voiries communales ».

Rappel : 2015-2016 : budget investissement : impasse champs Gros Pain, impasse la Maridelle, rue des Tanneries, rue de Busy (partiellement)

Accessibilité trottoirs : route de Lyon-secteur Intermarché, grande rue

Création places de parking et accès Woka, plateau surélevé rue des Salines, grande rue.

Budget fonctionnement : bouchage de trous, réparations ponctuelles : chemin Blanchotte, chemin piétonnier Calixte II, chemin Lanternière...

F. D'Amato demande pourquoi ces travaux de fonctionnement ne sont pas discutés en commission.

J. Breuil précise que les crédits d'entretien voirie sont prévus au budget, les travaux se font au fil de l'eau dans l'année en fonction des besoins.

P. Cart-Lamy en informe la commission, F. D'Amato demande pourquoi elle n'est pas convoquée à la commission travaux, après vérification elle ne fait pas partie de la commission travaux mais fait partie des commissions environnement et jeunesse, pour laquelle les membres sont invités ponctuellement par la commission travaux en fonction des sujets traités comme le city-park.

2017-2018 : il est envisagé que la nouvelle Communauté de Communes prenne « la compétence voirie communale dès 2018.

Il est toutefois proposé de déposer un dossier de demande de subventions pour la voirie au cas où les travaux resteraient de la compétence communale.

Après recensement des travaux d'enrobés et de chaussée il est identifié deux secteurs : ZA la Blanchotte 70 000 € - Vertes Epines 32 000 € (effondrement de la chaussée au bord d'un talus), ce dernier pourrait être traité en même temps que la dissimulation des réseaux (enfouissement).

Le conseil municipal à l'unanimité : - se prononce sur le plan de financement suivant :

*subvention état : 21 248€

*emprunt : 63 740 €

- sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR

➤ Programme enfouissement réseaux, convention SYDED

Action « poursuivre la dissimulation des réseaux électriques et téléphonique dans les secteurs de l'habitat dense, et la modernisation de l'éclairage public »

Rappel : commencé en 2000 avec la mise en service de la déviation avec les premiers travaux de requalification de la voirie et d'aménagement des places, il s'est poursuivi de 2008 à 2014 avec le réaménagement complet du centre bourg. Tous les lotissements nouveaux ont été concernés, Rives de Loue, Vigne aux Moines, Champs l'Hoste I II III.

Lors du dernier programme de modernisation des points lumineux d'éclairage public 2014/2015 toute la commune excepté « les vertes Epines » ont vu les points lumineux passer de 150 ou 250 w à 70 ou 50 w.

Il est proposé d'engager avec le programme 2017 l'enfouissement des réseaux ERDF et téléphonique et la refonte de l'éclairage public du lotissement les vertes Epines. L'ensemble étant de 1974.

La première tranche est de 300 m en domaine public et de 180 m en domaine privé de réseaux électriques et téléphoniques avec la poste de candélabres d'un montant global de 161 160 € TTC pris en charge à hauteur de 66 200 € par le Syded, reste à la charge pour la commune 92 460 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en

avoir délibéré, avec 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus.

Autorise le maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication.

Autorise le maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Économies d'Énergie générés par les travaux d'éclairage public et autorise le Maire à signer la convention correspondante

Sarah Faivre précise que la communauté de communes s'est positionnée comme "territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV). Elle bénéficie à ce titre de financements de l'Etat (DREAL) et du SYDED pour l'opération de rénovation de l'éclairage public qu'elle a initiée en faveur des communes de son territoire.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Approuve le recours au groupement de commandes pour rénover le parc d'éclairage public des communes participantes, membres de la CCCQ ; Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ; Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ; Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées dans le cadre de l'opération pour le compte de la commune ;

➤ Camping : bilan, perspective 2017

Après une saison en demi-teinte avec un mois de juin très pluvieux et un très bon été, le résultat n'est pas à la hauteur de nos prévisions.

La gestion purement communale ne paraît plus aujourd'hui, dans le contexte touristique actuel la meilleure formule.

A l'exemple des campings de notre secteur géographique élargi, Port Lesney, Arc et Senans, Marnay...il est proposé de s'engager dans une délégation de service public ; où la gestion serait confiée à un professionnel dans le cadre d'un contrat de concession.

Après une longue discussion, il est proposé que la commission tourisme avec l'aide de la directrice de l'office du tourisme d'Ornans rédige un cahier des charges.

Le conseil municipal avec 12 voix pour, 0 contre, 1 abstention, autorise le recours à une délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal de Quingey

Vol : suite au vol du coffre fort du 13 août 2016 le régisseur doit reverser la somme de 130 €, il demande une remise gracieuse, accord à l'unanimité.

➤ Adhésion service commun instruction PC – DP (droit des sols)

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a mis fin, au 1^{er} juillet 2015, à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes - situées dans un Etablissement Public Intercommunal de plus de 10 000 habitants, et dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols.

Vu les statuts de la CCPO, le conseil communautaire, en date du 11 juin 2015, a délibéré pour la création d'un service commun d'urbanisme.

Il est proposé le principe d'adhésion au service. Le coût supplémentaire pour la commune est estimé à 6 000 € par an (part fixe et part variable).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le principe d'adhérer au service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la CCCQ.

➤ Promotion interne :

Les fiches de postes (travail réellement effectué par les agents) de Mr Prillard Jean et de Mme Detouillon Jocelyne correspondent à une catégorie d'emploi différente de celle qu'ils occupent actuellement.

A savoir que Jean PRILLARD (actuellement adjoint technique principal 1^{ère} classe) peut prétendre à un emploi d'agent de maîtrise par promotion interne et que Jocelyne DETOILLON (actuellement adjoint administrative principal 1^{ère} classe) à un emploi de rédacteur par promotion interne.

Avant d'engager plus en avant les démarches administratives né-

cessaires à un examen par le centre de gestion de la fonction publique de ces demandes, celles-ci devant émaner du maire, il est demandé au conseil municipal son accord pour la création ensuite de ces postes, sans embauche complémentaire. Accord à l'unanimité.

➤ Achat maison

Après avoir acheté les garages et un terrain annexe à la succession de Mme Jeanine Dody, il est proposé d'acquérir la maison de feu Mme Doillon pour un montant de 28 000 € (estimation des domaines).

L'ensemble, avec l'éventuelle possibilité de racheter un accès situé entre les deux propriétés et desservant la maison de Mr Charly Prillard décédé, permettrait de réaliser un aménagement global de qualité destiné à du stationnement en face du groupe scolaire et la crèche.

Accord à l'unanimité pour l'achat de la maison cadastrée AC 163 pour un montant de 28 000 €

F. D'Amato demande s'il est possible à terme d'utiliser les garages pour les animations ados.

Le maire rappelle que lors du vote pour cette acquisition F. D'Amato avait conditionnée son vote à un engagement sur l'utilisation, après démolition, du site en parking.

➤ Décision modificative

Budget commune voir document annexe

Cette DM est proposée essentiellement avec la réalisation de la deuxième tranche du parc intergénérationnel (city park) initialement prévu en 2017, l'achat de la maison de Mme Doillon et le démarrage de la tranche d'enfouissement des réseaux ; afin de pouvoir reporter ces crédits en 2017 et ainsi permettre le démarrage (signature, étude marchés) de ces investissements dès le début de l'année prochaine.

Il s'agit uniquement de transfert de crédit sans incidence majeure au budget : accord du conseil municipal avec 12 voix pour et 1 abstention.

Budget CCAS : paiement caution carte carburant Intermarché 20 € accord à l'unanimité.

➤ Questions diverses

Demande de J. Henry-Leloup : l'espace culturel est très sollicité,

demande tous les ans pour un stage de danse d'environ 10 jours, ce tarif n'est pas prévu dans les délibérations existantes.

Accord du conseil municipal pour louer la salle culturelle pour ce genre de manifestation, un tarif sera proposé lors du prochain conseil municipal.

F. D'Amato a transmis une demande à J. Henry-Leloup, de plusieurs familles afin d'obtenir une aide complémentaire entre 60 et 120 € pour l'inscription de leurs enfants à l'école de musique « Musicaloue » où au conservatoire de Besançon pour les cours qui ne sont pas existants à Musicaloue (harpe par exemple). En effet le coût de l'inscription à Musicaloue s'élève à 400 € / an et au conservatoire entre 500 et 600 € / an.

Réponse de J. Henry-Leloup : ce financement complémentaire demandé est du ressort de la communauté de communes, après discussion le conseil municipal ne se prononce pas sur ce sujet

S. Faivre indique que l'aide accordée aujourd'hui par la communauté de communes aux familles par l'intermédiaire de l'école de musique est déjà de 211 € par enfant.

G. Cellier :

Projet ados : actuellement 15 inscrits dont 6 quingois

Projet d'intégrer les jeunes de l'IME de Montfort.

Recherche d'un local : l'ancienne caserne des pompiers est trop vétuste, les salles de la mairie sont déjà très utilisées notamment par Musicaloue, l'ancien vestiaire de foot serait le local le plus adapté après une visite avec la directrice des Francas.

➤ Questions de F. D'Amato et S. Galimard :

Est-il possible de recevoir les comptes-rendus du SIPQ ? Réponse de F. Lopez : les élus suppléants au syndicat seront destinataires des comptes-rendus. Pour information les comptes rendus figurent dès l'instant qu'ils sont validés sur le site internet de la commune et au panneau d'affichage.

Est-il possible de recevoir les comptes-rendus des différentes commissions ? Réponse de J. Breuil : chacune des commissions fonctionne différemment, pas toujours de compte-rendu, chaque adjoint décidant de la rédaction ou pas d'un compte rendu, libre à chaque élu de prendre des notes.

Serait-il envisageable de nommer un coordonnateur entre les écoles et la mairie ? F. D'Amato se propose, réponse de J. Breuil : F. D'Amato est déjà membre en tant que représentante des parents d'élèves. Le Maire ou G. Cellier représentent aussi la commune et 5 élus de la commune de Quingey la représente également au SIPQ dont le président F. Lopez.

➤ Informations

J. Breuil : collègue fin 2016 avant projet définitif, coût de 13.3 M €, démarrage des travaux 4^{ème} trimestre 2017 pour une durée de 30 mois.

P. Cart-Lamy : 12 inscrits pour l'affouage et 5 inscrits pour les jardins familiaux

F. Lopez : sécurisation du groupe scolaire, il manque des quilles vers la micro crèche le long du trottoir rue du Gey afin d'éviter le stationnement des véhicules.

S. Faivre : réunion d'information sur la fusion des 3 communautés de communes le 29 novembre à 20 h au gymnase de Quingey.

Prévoir une réunion du conseil municipal en décembre suite à la décision de la communauté de commune au sujet de la représentation des communes.

J. Henry-Leloup : vœux du maire le vendredi 13 janvier 2017 à 18h30, repas des anciens le 5 février 2017.

« **Affaire des pavés** » le Maire a été informé par la Gendarmerie du classement « sans suite » de la plainte pour « prise illégale d'intérêts » déposée par une conseillère municipale à l'encontre d'un adjoint.

Le Maire a déposé plainte contre cette conseillère municipale pour « dénonciation calomnieuse » à l'encontre d'un agent communal.

Forêt communale de QUINGEY - Bois de Moini parcelles 13 à 17 piste forestière.

Produits à exploiter :

Lot Environ 40 stères de taillis.

Le lot sera attribué au mieux disant pour un prix au stère.

Les soumissionnaires doivent mettre sous enveloppe leur offre prix en €/stère, leur identité, adresse et numéro de téléphone **avant le 17 janvier 2017 à 12h en Mairie.**

Consignes générales :

L'exploitation est soumise à l'application du Code Forestier, du cahier des clauses générales, du cahier des clauses communes et des clauses particulières ci-dessous.

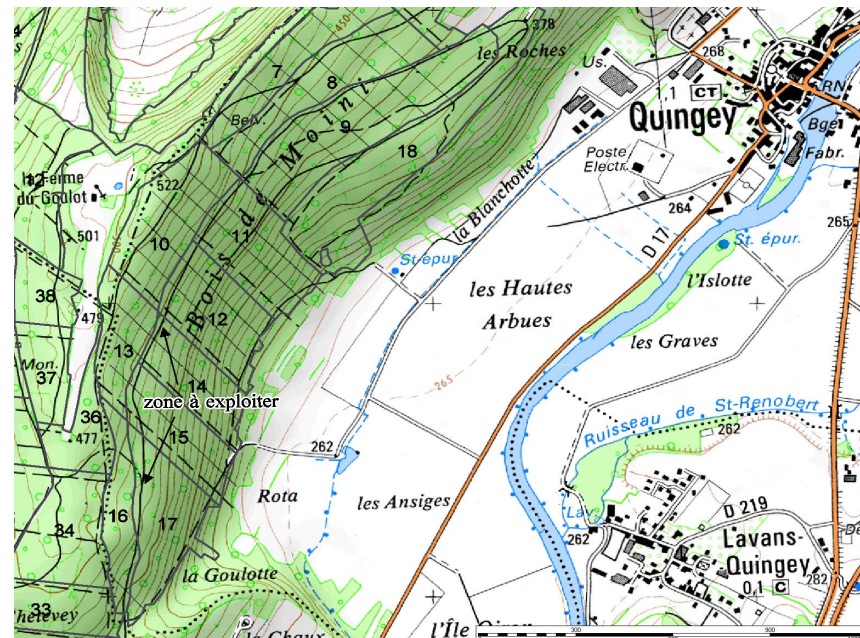
Le non-respect du Code Forestier peut entraîner soit une contravention (de la première à la quatrième classe), soit la rédaction d'un procès-verbal.

Le non-respect des différentes clauses peut entraîner le paiement d'une clause pénale civile de 80 euros.

Clauses particulières : Délai d'exploitation :

↻ Abattage, façonnage : **15/04/2017**

↻ Débardage des stères : **30/10/2017**



7 **Ne pas blesser les semis et les futaies, ne pas faire de feux. Les lignes de parcelles, les pistes forestières doivent être dégagées de tout rémanent**

Brochure de Prévention

Compagnie de Gendarmerie de Besançon

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.



Évitez de laisser un coffre ou des valeurs à la vue du public.

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (oeilleton).

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).

Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Des conseils personnalisés pour rendre votre établissement plus sûr ?

Rendez-vous à votre brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

Contre les **cambrillages**,
 les **bons réflexes !**

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÊMOIN
 D'UN CAMBRIOLAGE :
 COMPOSEZ LE 17**



Informations pratique



SE PRÉMUNIR CONTRE LE VOL À LA FAUSSE QUALITÉ

- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.
- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.
- Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.



ZOOM SUR

Le dispositif de participation citoyenne

Instauré pour la première fois en 2006, le dispositif de participation citoyenne est une démarche partenariale et solidaire qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Le maire y est associé étroitement, et est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Le dispositif de participation citoyenne complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opérations tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développements de la vidéoprotection...).

